## Caroline DESCAMPS **Avocat**



DOCUMENTS A FOUNIR DANS LE CADRE DU « PRO DEO » Composition de ménage La preuve des revenus de tous les majeurs repris sur la composition de ménage<sup>1</sup> o Attestation de chômage, de mutuelle (en ce compris la prime de Mai), du CPAS ou de la pension (extrait de compte possible si identité reprise + taux journalier) o Fiche de salaire + prime de fin d'année<sup>2</sup> + pécule de vacances<sup>3</sup> Si étudiant majeur : attestation de l'inscription scolaire o Si majeur non scolarisé et sans revenu : attestation du CPAS et du Chômage précisant que rien n'est versé à la personne + Attestation mutuelle indiquant que la personne est « à charge » ☐ Pension alimentaire / part contributive : Preuve du paiement<sup>4</sup> et/ou Preuve de la perception<sup>5</sup> Documents devant dater de moins de deux mois Dernier Avertissement-extrait de rôle de tous les majeurs repris sur la composition de ménage<sup>6</sup> (papier des impôts) ☐ Si vous êtes propriétaire : Précompte immobilier ☐ Si vous disposez d'un véhicule : taxe auto ☐ En cas de surendettement : tous les documents relatifs aux dettes et particulièrement aux éventuelles saisies pratiquées; SEUILS D'ACCES

- Personne isolée : totalement gratuit jusque 1226 € partiellement jusque 1517 €
- Personne cohabitante : totalement gratuit jusque 1517 € partiellement gratuit jusque 1807 €
- Déduction pour personne à charge : 266,15 € En cas d'obtention de l'aide juridique partiellement gratuite : Taxation à payer entre 25 € et 125 € en fonction des revenus (montant précisé une fois tous les documents transmis).

## **REMARQUES**

Si vous disposez de votre carte d'identité ET de votre code pin, je peux me charger de récupérer en ligne la composition de ménage et votre avertissement-extrait de rôle le jour de la consultation;

→ Si vous ne pouvez bénéficier du « pro deo » ou ne disposez pas de tous les documents lors du rendez-vous, la consultation vous sera facturée 50 € TVAC (paiement par carte possible)

Compte honoraires: BE07 6300 5067 3566 - Compte tiers: BE45 6300 5504 0889

TVA BE0816.368.430

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> SAUF en cas de séparation, divorce : les revenus de la personne dont on se sépare ne sont pas pris en compte.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Montant divisé par 12 et ajoutés au revenu mensuel

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Montant divisé par 12 et ajoutés au revenu mensuel

<sup>4</sup> Montant déduit des ressources

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Montant aiouté aux ressources

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Montant(s) divisé(s) par 12 et ajouté(s) (si remboursement) ou soustrait(s) (si demande de paiement) au revenu mensuel